

**MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES**

**Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35  
Membres en exercice : 35**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

**L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le jeudi 08 décembre, 20 heures,**

**Le Conseil municipal, dûment convoqué le 02 décembre 2022, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Françoise Lecoufle, son Maire en exercice.**

Françoise LECOUFLE, présente  
Philippe LLOPIS, donne pouvoir à Philippe GERBAULT  
Philippe GERBAULT, présent  
Dorothée BRODHAG, présente  
Daniel GASNIER, présent  
Corine KOJCHEN, présente  
Ambroise TOIN, présent  
Aïcha GASSET, donne pouvoir à Dorothée BRODHAG  
Dominique RODRIGUEZ, présent  
Peggy TRONY, présente  
Gilles DAUVERGNE, présent  
Romain BLONDEL, donne pouvoir à Rosa LOPES  
Eric LEANDRE, présent  
Cathy BRUN, donne pouvoir à Ambroise TOIN  
Carol GAIN, présente  
Marie-Laure BATAILLE, présente  
Rosa LOPES, présente  
Martine VALLET, donne pouvoir à Dominique RODRIGUEZ  
Kamel NEBBACHE, donne pouvoir à Gilles DAUVERGNE  
Jennifer RAFFRAY, donne pouvoir à Corine KOJCHEN  
Ibra FAYE, présent  
Sylvain AUBERT, présent  
Martine MUNOZ, donne pouvoir à Peggy TRONY  
Thierry JACQUARD, présent  
Mahab CHAUDHRY, absente à partir de 21h16 pour le point 5  
Manuel ALBUQUERQUE, donne pouvoir à Mme Le Maire  
Martine MEDAILLE, présente  
Cédric LONGATTE, présent  
Christine LIAMBO, présente  
André BLANCHET, donne pouvoir à Daniel GASNIER  
Auréli ARCHIMEDE présente  
Dalila SIDHOUM, présente  
Delphine BORGNA, présente  
Stéphane KOZJAN, absent excusé  
Rachida BOULILA, donne pouvoir à Dalila SIDHOUM


**Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE  
Secrétaire de la séance : Daniel GASNIER**

**Ordre au sein de la séance : 20**

**Délibération n° 2022-DEL-117 : Modification du tableau des effectifs.**

**Commune de Limeil-Brévannes**  
**Séance du Conseil municipal du jeudi 8 décembre 2022**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le
ID : 094-219400447-20221208-2022_DEL_117-DE



**Délibération n°2022-DEL-117**

**Objet : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents.**

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Fonction Publique ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles L.311-1, L.313-1, L.332-8-2°, L.332-9, L.332-14 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il convient de créer, transformer et supprimer les emplois permanents correspondants ;

Oùï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : De créer les emplois permanents suivants :**

- 2 emplois permanents à temps complet de chargé(e) de mission événementiel, de la filière administrative, de la catégorie hiérarchique B ou C, des cadres d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs.  
Leurs missions consisteront notamment à :
  - Elaborer et suivre les événements municipaux,
  - Elaborer et suivre les séances du cinéma,
  - Assurer l'accueil physique et téléphonique du public.
- 1 emploi permanent à temps complet de chargé(e) de mission culture, de la filière administrative, de la catégorie hiérarchique B ou C, du cadre d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs.  
Ses missions consisteront notamment à :
  - Assurer la programmation culturelle d'expositions, d'ateliers créatifs et d'animation de la galerie,
  - Coordonner le lien entre les artistes et les services municipaux pour les besoins techniques et les contrats liés aux projets artistiques,
  - Participer à la coordination des manifestations organisées par la Ville.
- 1 emploi permanent à temps complet de chargé(e) de mission, de la filière administrative, de la catégorie hiérarchique C, du cadre d'emploi des adjoints administratifs.  
Ses missions consisteront notamment à :
  - Rédiger une charge de l'animal en ville,
  - Accueillir les administrés en recherche de conseil et d'orientation sur les questions animales,
  - Penser des événements en lien avec la question animale et la biodiversité,
  - Développer des actions en lien avec la question animale et la biodiversité.
- 1 emploi permanent à temps complet de coordinateur du secteur 15-25 ans, de la filière animation, de la catégorie hiérarchique B ou C, des cadres d'emplois des animateurs ou des adjoints d'animation.  
Ses missions consisteront notamment à :
  - Recenser les besoins du public 15-25 ans,
  - Coordonner les activités du public 15-25 ans,
  - Développer et impulser des projets en direction de ce public,
  - Assurer l'encadrement et le management du secteur,
  - Répondre aux appels à projets et rechercher des sources de financement.

- 1 emploi permanent à temps complet de coordinateur du secteur enfance-jeunesse, de la catégorie hiérarchique B ou C, des cadres d'emplois des animateurs ou des adjoints d'animation.  
Ses missions consisteront notamment à :
  - Coordonner les activités du secteur enfance-jeunesse,
  - Développer et impulser des projets en direction de ce public,
  - Préparer les programmes d'animation des vacances scolaires,
  - Assurer l'encadrement et le management des agents du secteur,
  - Répondre aux appels à projets et rechercher des sources de financement.
  
- 1 emploi permanent à temps complet d'animateur du public 15-25 ans, de la filière animation, de la catégorie hiérarchique B ou C, des cadres d'emplois des animateurs ou des adjoints d'animation.  
Ses missions consisteront notamment à :
  - Participer à l'élaboration des programmes d'activités,
  - Assurer l'organisation et l'encadrement des activités,
  - Participer à l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes.
  
- 4 emplois permanents à temps complet d'agent d'entretien et de restauration, de la filière technique, de catégorie C, du cadre d'emploi des adjoints techniques.  
Ses missions consisteront notamment à :
  - Aménagement et entretien des locaux et des matériaux,
  - Gestion des stocks des produits d'entretien,
  - Lors du temps de restauration scolaire : service des repas, débarrassage, nettoyage du self-service, de la cuisine, de la plonge et du réfectoire.

Article 2 : Le traitement de chacun de ces emplois sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade occupé en prenant en compte le niveau de diplôme et l'expérience professionnelle et, au régime indemnitaire applicable dans la Collectivité.

Ces emplois seront pourvus en priorité par des fonctionnaires. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, tous ces emplois permanents pourront être pourvus par des agents contractuels dans les conditions de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, à l'exception des emplois de coordinateur du secteur 15-25 ans et d'animateur du public 15-25 ans qui seront accessibles aux agents contractuels dans les conditions des articles L.332-8 et L.332-9 du Code général de la fonction publique.

Article 3 : D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

Article 4 : De préciser que les dépenses afférentes à ces postes seront prévues sur le budget 2022 au chapitre 012.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Préfet du Val-de-Marne.

Article 6 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, publiée sur le site internet de la Commune (<http://www.limeil-brevannes.fr>) et conservée au registre des administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture du Val-de-Marne  
le ...20/12/2022.....  
Publié le.....  
Notifié le .....

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE  
Pour le Maire et par délégation  
Yasmina KHERMACHE  
Directrice Générale des Services

Le secrétaire,  
  
Daniel Gasnier

Le Maire,  
  
Françoise LECOUFLE

